

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
Compte Chèque postal: 9063.13, Paris				FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Édition des LOIS ET DÉCRETS comprend: les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Édition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Édition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'ÉDITION COMPLÈTE comprend: outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7^e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

Le numéro 10 du « Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses » paraît ce jour. Il contient les décrets, arrêtés et décisions annoncés dans le présent journal portant nomination dans l'ordre du Mérite maritime, attribution de diverses croix et médailles et inscription au tableau de concours pour la Légion d'honneur (armée de mer, active).

Prix: 50 F.

SOMMAIRE

LOIS

Loi n° 54-114 du 14 avril 1954 portant ouverture de crédits au titre du budget des anciens combattants et victimes de la guerre pour la commémoration du 40^e anniversaire de la bataille de la Marne et du 10^e anniversaire de la libération du territoire (p. 3612).

Loi n° 54-115 du 14 avril 1954 consacrant le dernier dimanche d'avril au souvenir des victimes de la déportation et morts dans les camps de concentration du III^e Reich au cours de la guerre 1939-1945 (p. 3612).

Loi n° 54-116 du 14 avril 1954 permettant de soumettre à un prélèvement de sang les hommes appartenant aux classes 1914 et 1945 qui n'ont pas accompli de service militaire (p. 3613).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

Ministère de la justice.

Médaille pénitentiaire (p. 3613).

Ministère de la défense nationale et des forces armées.

Décrets des 15 et 20 mars 1954 portant autorisation du port de la médaille des évadés (p. 3613).

Arrêté portant attribution de la médaille d'honneur du travail (établissements du secrétariat d'Etat à la guerre) (p. 3613).

Tableau d'avancement des sous-officiers de l'armée de l'air (année 1954) (rectificatif) (p. 3613).

Tableau de concours pour la Légion d'honneur (armée de mer, active) (additif) (p. 3613).

Croix des services militaires volontaires (armée de l'air) (p. 3613).

(1 f.)

Ministère des finances et des affaires économiques.

Arrêté du 14 avril 1954 portant création du bureau des douanes de Paris-Expositions, fixation de ses attributions et modification de l'arrêté du 20 mai 1953 (p. 3614).

Arrêté du 14 avril 1954 portant limitation des attributions des bureaux de douane de Herboure-Route et de Saint-Lary-Route (p. 3615).

Arrêtés portant promotions (inspection générale de l'économie nationale et expansion économique à l'étranger) (p. 3615).

Règlement de la tranche spéciale de la loterie nationale dite Tranche du Grand-Prix de Paris 1954 (p. 3615).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

MARINE MARCHANDE

Décret du 23 mars 1954 portant nomination dans l'ordre du Mérite maritime (p. 3614).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Décision du 12 avril 1954 fixant la liste des organismes ou sociétés de recherche et d'exploitation d'hydrocarbures liquides ou gazeux dont certains souscripteurs d'actions ou de parts sociales pourront bénéficier en 1954 de l'aide financière du fonds de soutien aux hydrocarbures ou assimilés (p. 3614).

Ministère de la France d'outre-mer.

Tour de service outre-mer des fonctionnaires civils appartenant aux cadres régis par décret (additif) (p. 3614).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêté du 12 avril 1954 fixant le taux des cotisations à payer par les travailleurs non salariés des professions libérales (p. 3619).

Ministère de la santé publique et de la population.

Décret du 12 avril 1954 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 3619).

Décret du 12 avril 1954 portant attribution de la médaille de la Famille française (première promotion de 1954) (p. 3619).

Arrêté du 10 avril 1954 portant attribution des prix de la fondation Ernest Pinçon de Valpinçon pour l'année 1954 (p. 3619).

Rapport sur la gestion financière des services des postes, télégraphes et téléphones pendant l'exercice 1952 (rectificatif) (p. 3619).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Rectifications au compte rendu *in extenso* de la 2^e séance du mardi 6 avril 1954 (p. 3650).

Conseil de la République. — Convocation de commission. — Réunion de sous-commission (p. 3650).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS**MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES**

Avis relatif au niveau de l'indice du coût de la construction au premier trimestre 1954 (p. 3650).

Résultats du tirage de la tranche spéciale de Pâques de la loterie nationale 1954 (p. 3650).

Machines à limbrer: Autorisations et retraits (p. 3651).

Statistique mensuelle des vins et cidres (mars 1954) (p. 3654).

Statistique mensuelle du commerce extérieur de la France (mars 1954) (p. 3658).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Avis relatif au concours d'entrée à l'école nationale de radiotechnique et d'électricité appliquée (session 1954) (p. 3662).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Avis de vacance du poste de directeur de l'hôpital-hospice de Bergerac (Dordogne) (p. 3662).

Annonces (p. 3663).

LOIS

LOI n° 54-414 du 14 avril 1954 portant ouverture de crédits au titre du budget des anciens combattants et victimes de la guerre pour la commémoration du 40^e anniversaire de la bataille de la Marne et du 10^e anniversaire de la libération du territoire (1).

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Art. 1^{er}. — Il est ouvert au ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, en addition aux crédits ouverts par la loi n° 53-1313 du 31 décembre 1953, des crédits s'élevant à la somme de 100 millions de francs, applicables au chapitre 41-91: « Fêtes nationales et cérémonies publiques » de son budget pour l'exercice 1954.

Loi n° 54-414. TRAVAUX PRÉPARATOIRES (1)

Assemblée nationale:

Projet de loi (n° 8186):

Rapport de M. Darou au nom de la commission des finances (n° 8223);

Adoption sans débat le 8 avril 1954 (L. n° 1320).

Conseil de la République:

Transmission (n° 218, année 1954):

Rapport oral de M. Chapalain au nom de la commission des finances;

Discussion et adoption de l'avis le 9 avril 1954 (A. n° 82).

Assemblée nationale:

Acte pris de l'avis conforme le 9 avril 1954 (L. n° 4340).

Art. 2. — Les dépenses ainsi autorisées seront engagées, ordonnancées et acquittées comme en matière de dépenses publiques.

Art. 3. — Sur les crédits ouverts au titre de l'exercice 1954 par la loi n° 53-1314 du 31 décembre 1953, une somme de 100 millions de francs est définitivement annulée sur le chapitre 37-94: « Dépenses éventuelles et accidentelles » du budget des finances et des affaires économiques (I: Charges communes).

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 14 avril 1954.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

JOSEPH LANIEL.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

EDGAR FAURE.

Le ministre des anciens combattants

et victimes de la guerre,

ANDRÉ MUTTER.

LOI n° 54-415 du 14 avril 1954 consacrant le dernier dimanche d'avril au souvenir des victimes de la déportation et morte dans les camps de concentration du III^e Reich au cours de la guerre 1939-1945 (1).

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Art. 1^{er}. — La République française célèbre annuellement, le dernier dimanche d'avril, la commémoration des héros, victimes de la déportation dans les camps de concentration au cours de la guerre 1939-1945.

Art. 2. — Le dernier dimanche d'avril devient « Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation ». Des cérémonies officielles évoqueront le souvenir des souffrances et des tortures subies par les déportés dans les camps de concentration et rendront hommage au courage et à l'héroïsme de ceux et de celles qui en furent les victimes.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 14 avril 1954.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

JOSEPH LANIEL.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

EDGAR FAURE.

Le ministre des anciens combattants

et victimes de la guerre,

ANDRÉ MUTTER.

Loi n° 54-415. TRAVAUX PRÉPARATOIRES (1)

Assemblée nationale:

Proposition de loi transmise par le Conseil de la République (n° 7183);

Rapport de Mme de Lipkowski au nom de la commission des pensions (n° 7803);

Adoption sans débat le 9 mars 1954 (L. n° 1251).

Conseil de la République:

Transmission (n° 131, année 1954);

Rapport oral de M. de Pontbriand au nom de la commission des pensions;

Discussion et adoption de l'avis le 6 avril 1954 (A. n° 75, année 1954).

Assemblée nationale:

Acte pris de l'avis conforme le 6 avril 1954 (L. n° 4344).